



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-8817>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-8817**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-539

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville De Grenoble

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21380185500015

Ville : GRENOBLE

Code postal : 38021

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Migration du contrôle d'accès vers la solution micro-sésame Cube

Code CPV principal - Descripteur principal : 72267000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La Ville de Grenoble a mis en place un système de gestion de contrôle d'accès centralisé pour 19 sites, basé sur les technologies TIL (Proxil et Mifaire), pour garantir la sécurité des personnes et des biens. Ce système repose actuellement sur une infrastructure informatique comprenant un serveur Windows Server 2012R2 et une base de données SQLServer 2012. La ville souhaite acquérir le logiciel Micro-sésame qui va importer quotidiennement des données de divers systèmes (infocentre, Easy-Request, Duonet) pour gérer les accès des agents et des usagers (élèves du conservatoire). L'accord-cadre est "composite". Il comprend une partie "marché ordinaire" et une partie "accord-cadre à bons de commande". Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires

Critères d'attribution : Valeur technique Sous-critère 2 : Méthodologie d'exécution du marché : 30%

Valeur technique Sous-critère 1 : Plan d'assurance sécurité : 10% Prix : 60%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 27/01/2025 à 16h00, lire 10/02 /2025 à 16h00
- Rubrique : Rc-art.2.1, Au lieu de Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres., lire Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres
- Rubrique : Rc-art 5.2,Rc-art.5.2-pièces de l'offre, Après la mention : L'acte d'engagement (Ae) et ses annexes Le mémoire technique justifiant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat Le bordereau des prix unitaires (Bpu) La décomposition du prix global forfaitaire (Dpgf) , Ajouter : Les catalogues éventuels
- Rubrique : Rc-art 7.3, Au lieu de Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 1 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation. Le candidat pourra être invité à préciser/revoir certains points techniques et financiers de son offre, par le biais d'échanges via le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours., lire Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois meilleurs candidats (classés provisoirement au regard de l'ensemble des critères pondérés) sous réserve qu'ils aient obtenu une note supérieure ou égale à 7/10 au critère "Valeur technique". Cette négociation pourra porter sur tous les éléments et critères de l'offre et se fera par écrit par la plateforme Aws : les candidats pourront être invités à préciser/revoir certains points techniques et financiers de leur offre, par le biais d'échanges via le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur. Tous les propos échangés lors d'une négociation téléphonique ou par entrevue seront confirmés par écrit. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours
- Rubrique : Cctp-art 3 Matériels, Au lieu de - 400 lecteurs environ - 43 Tillys (Pulse/Tillys Ng et Tillys V2), lire - 600 lecteurs environ - 65 Tillys (Pulse/Tillys Ng et Tillys V2)
- Rubrique : Cctp-Art 4, Au lieu de Les candidats sont invités à soumettre leur propre proposition de planning, conformément aux exigences décrites dans le mémoire technique., lire Le prestataire présente une proposition de planning pour le premier semestre 2025. Les candidats sont invités à soumettre leur propre proposition de planning, conformément aux exigences décrites dans le mémoire technique
- Rubrique : Dpgf, Après la mention : 2- Prestation de migration complète version 2017 vers version Cube qui comprend : -Migration de la base de données sur serveur virtuels -Tests, Ajouter : -Licence Modbus Til

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/01/2025